

Trousseau de l'internat 2026-2027

Toutes les pièces du trousseau doivent être marquées au nom de l'élève.

Les familles assurent le lavage et l'entretien du linge que les élèves apportent chaque semaine. Le trousseau doit permettre un renouvellement aussi fréquent que nécessaire du linge de corps.

Les familles doivent fournir :

- Un traversin, une couette ou une couverture, 1 drap housse, une alèse pour lit de (90/180),
- Des vêtements suffisants pour la semaine (prévoir quelques cintres) et des chaussons,
- Un nécessaire de toilette complet (peigne, brosse, savonnette, brosse à dents...),
- Un cadenas à code de préférence, pour les autres le double des clés est à remettre à l'éducatrice de nuit dès la rentrée.

Le règlement intérieur de l'internat est consultable sur le site internet du lycée, onglet « Inscription ». Nous invitons les familles ainsi que les élèves à en prendre connaissance attentivement, afin de confirmer, dès la rentrée par un émargement, la lecture et l'acceptation des règles de fonctionnement et des engagements liés à la vie en internat.

La Direction.

DEMANDE DE TRANSPORT Navette Gare - Lycée ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Chers parents,
Votre enfant intègre l'établissement en tant qu'interne à la rentrée de septembre 2026.
Pour pouvoir organiser le transport entre la gare de Caussade et le lycée, nous vous prions de cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.

NOM de l'élève :

Prénom :

Utilisera la navette

- le lundi matin de la gare au lycée
- le mardi soir du lycée à la gare
- le jeudi matin de la gare au lycée
- le vendredi soir du lycée à la gare

n'utilisera pas la navette

Signature du responsable légal

AUTORISATION DE FUMER A L'EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Pour les élèves internes

Je soussigné (e), Monsieur/Madame.....
autorise mon fils/ma fille.....
à fumer pendant les pauses définies : 16h40 / 19h30 / 8h15. Il est demandé aux élèves de respecter la propreté de la zone définie.

Signature de l'élève

Signature des parents

Nb : Ce document doit être impérativement retourné par courrier

avant le 14 Août 2026

Elève interne :

NOM : Prénom : Classe :

Téléphone famille

- est autorisé(e) à quitter l'établissement le mardi soir pour revenir le jeudi matin.

Ou

- est autorisé(e) à quitter l'établissement le mercredi après-midi
 - Avant le repas de 12h30
 - Après le repas de 12h30pour rentrer le jeudi matin.

Ou

- est autorisé(e) à sortir le mercredi après-midi seul, retour au lycée à 17h00.

Ou

- n'est pas autorisé(e) à sortir de l'établissement sauf si une sortie encadrée est organisée.

Date et signature des parents.

**Tout changement doit être signalé 48h avant, par mail à l'adresse
suivante : viescolaire@clairfoyer.fr**